



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation

et la gestion durable des écosystèmes forestiers

8^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Bujumbura, 16 janvier 2015

COMMUNIQUE FINAL

1. Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, la huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 16 janvier 2015 à Bujumbura en République du Burundi.
2. Cette session a été précédée du 14 au 15 janvier 2015 par la réunion des experts.
3. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.
4. Y ont également pris part les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC, PFBC, GIZ, FAO, JICA, WWF, UICN, CIFOR, GVTC, FTNS, REJEFAC, Projet REDD+, Projet GEF/PNUE.
5. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par cinq allocutions : celles de Monsieur le ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi, de Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC, de Monsieur le Facilitateur américain du PFBC, de Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad, Présidente en exercice sortante de la COMIFAC et de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi.
6. Tout d'abord, son excellence Monsieur NDUWAYO Jean Claude, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi a souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Il a rappelé que cette huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC se tient conformément aux dispositifs du Traité constitutif de la COMIFAC. Il a enfin exhorté les partenaires qui appuient l'institution à continuer à soutenir chaque pays dans le développement du secteur forestier.
7. Prenant la parole, Madame Clotilde NIZIGAMA, Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC a rappelé la décision prise par les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Afrique Centrale en octobre 2007 d'accorder à la COMIFAC le statut d'institution spécialisée de la CEEAC. Elle a également relevé que le Plan de convergence de la COMIFAC est reconnu comme l'outil de référence pour la mise en œuvre de la partie forestière de la politique environnementale de la CEEAC. Enfin, Madame la Secrétaire



Générale Adjointe a souligné l'importance pour les Etats d'Afrique Centrale de s'appliquer à rendre opérationnelle la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) afin de sauver nos institutions intergouvernementales tel que c'est le cas dans d'autres Communautés Economiques Régionales.

8. Monsieur Matthew CASSETA, facilitateur du PFBC a dans son allocution exprimé ses compliments et ses félicitations pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux dont ont bénéficié toutes les délégations. Il a ensuite exprimé la détermination du PFBC à faire avancer les objectifs communs tels que exprimés dans le Plan de convergence révisé, pour le développement des communautés locales et la prospérité économique des pays de l'espace COMIFAC. Aussi, a-t-il poursuivi, la COMIFAC reste parmi les seules institutions d'Afrique Centrale jouissant de l'ouverture au niveau international pour mener à bien le dialogue sur les ressources forestières et de l'environnement. C'est la raison pour laquelle, a-t-il martelé, cette institution doit bénéficier de manière ponctuelle et durable, d'un appui conséquent de la part des Etats membres et des partenaires techniques et financiers.
9. Dans son discours bilan, son Excellence madame BAIWONG DJIBERGUI AMANE Rosine, Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad et Présidente en exercice sortante de la COMIFAC s'est réjouie du grand intérêt que le Burundi accorde à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. Elle a ensuite présenté les grandes lignes des actions menées durant les deux années du mandat de la République du Tchad. Elle s'est appesantie notamment sur la participation des pays de l'espace COMIFAC aux rencontres de négociations internationales, de même que sur les efforts consentis par les pays relatifs aux grandes préoccupations environnementales planétaires. Madame la Ministre a poursuivi son propos en relevant les grands chantiers de la COMIFAC parmi lesquels la préparation et la bonne organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Enfin, elle a évoqué la situation financière très préoccupante de la COMIFAC et pour laquelle les pays devraient poursuivre les actions amorcées pour la mise en place du mécanisme de financement sécurisé.
10. Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, a ouvert les travaux de la session ministérielle. Dans son discours, Son Excellence Monsieur le Président a adressé ses meilleurs vœux à tous les participants. Il s'est réjoui de la bonne avancée des activités menées par le Secrétariat Exécutif sous la forme de projets dont certains sont mis en œuvre au Burundi. Il a dit que cette huitième session ministérielle est l'occasion de passer en revue le bilan des réalisations durant les deux dernières années sous la présidence du Tchad. Aussi, a-t-il fait part des nombreux défis auxquels les pays membres de la COMIFAC sont confrontés, tels que la maîtrise de la croissance démographique et la méconnaissance du potentiel de la ressource forestière, et pour lesquels il a remercié les partenaires des appuis qu'ils ne cessent d'apporter dans le secteur forestier. Pour finir, il a remercié tous ceux qui ont contribué à l'organisation des présentes assises.
11. A la suite de ce discours d'ouverture, la Présidence en exercice a été officiellement transférée par Madame le Ministre de l'Agriculture et l'Environnement de la République du Tchad à son collègue Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi.



109

12. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué comme suit :

- Président : Son Excellence Monsieur Jean Claude NDUWAYO, de la République du Burundi ;
- Vice-Président : Son Excellence Monsieur Amandin RUGIRA, Ambassadeur de la République du Rwanda au Burundi ;
- Premier Rapporteur : Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO de la République du Congo ;
- Deuxième Rapporteur : Monsieur Vincent KASULU, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo.

13. Après la mise en place du bureau, le Représentant de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a fait une déclaration pour informer des appuis apportés par le Japon à la COMIFAC depuis plusieurs années et de l'engagement de son pays à soutenir davantage la COMIFAC dans les prochaines années, à travers le financement du projet de promotion de la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et les changements climatiques dans les pays d'Afrique Centrale.

14. Le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Monsieur Joachim KONDI, Coordonnateur National COMIFAC de la République du Congo. Les Ministres ont pris acte des conclusions dudit rapport et félicité les experts pour la qualité de leur travail.

15. En séance à huis clos, le Président du Conseil a procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint. Ils ont ensuite examiné les points inscrits à l'ordre du jour. Au terme des échanges fructueux, les Ministres ont formulé les recommandations et pris des résolutions.

16. Concernant le rapport biennal d'activités de la COMIFAC (décembre 2012–décembre 2014),

- (i) Les Ministres ont adopté le rapport d'activités de la période sus mentionnée. Ils ont félicité l'équipe du Secrétariat exécutif pour les réalisations accomplies au cours de cette période en dépit des moyens limités ;
- (ii) Les Ministres ont renouvelé la gratitude de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis constants apportés à l'institution et aux initiatives de mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- (iii) Aussi, ont-ils exhorté ces partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- (iv) Les Ministres se sont, par ailleurs, préoccupés de l'attitude de certains partenaires qui ne veulent pas mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif des informations financières et techniques sur leurs initiatives. Ils ont, pour cela, invité les partenaires à collaborer plus étroitement avec le Secrétariat Exécutif pour renseigner sur leurs informations techniques et financières pour la comptabilisation des appuis en faveur de la sous région.



17. Pour la mise en œuvre des résolutions des Conseils de Ministres (2012-2014),

- (i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites résolutions et invité les pays membres de la COMIFAC à mettre en œuvre les recommandations qui leur sont adressées, notamment celle relative à l'apurement des arriérés de leurs contributions ;
- (ii) De même, les Ministres ont invité la Présidence en exercice de veiller à l'exécution des résolutions et recommandations conformément au mandat confié par le Traité de la COMIFAC ;
- (iii) Ils ont, en outre, invité les partenaires à exécuter les décisions et recommandations du Conseil des Ministres qui leur sont adressées ;
- (iv) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre l'exécution et le suivi de la mise en œuvre des recommandations non encore réalisées ;
- (v) Enfin, les Ministres ont dans le cadre de la recommandation du Conseil des Ministres de juillet 2014 sur l'ouverture de négociations entre la COMIFAC et l'Allemagne, donné mandat au Président en exercice, au Ministre des forêts et de la faune du Cameroun et au Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo d'appuyer l'institution dans les négociations avec le Gouvernement allemand pour convenir d'un cadre de coopération.

19. Relativement au Plan d'action biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2015-2016),

- (i) Les Ministres ont adopté le plan d'action biennal 2015-2016 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- (ii) Ils ont invité les Etats à payer régulièrement leurs contributions égalitaires pour la mise en œuvre effective de ce plan d'actions ;
- (iii) Les Ministres ont également invité les partenaires et les organisations internationales à appuyer davantage le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à mettre en œuvre son Plan d'action ;
- (iv) Ils ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de formaliser, avec le Secrétariat Général de la CEEAC, un cadre de collaboration pour opérationnaliser la décision de la Conférence des Chefs d'Etat d'octobre 2007 accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC.

20. En ce qui concerne les plans d'action des Coordinations Nationales COMIFAC (2015-2016),

- (i) Les Ministres ont pris acte des Plans d'actions biennaux 2015-2016 des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) ;
- (ii) Ils ont invité tous les Etats membres à intégrer les CNC dans le dispositif de programmation et de budgétisation national en vue de prendre en charge les plans d'action des CNC ;
- (iii) Les Ministres ont instruit les CNC à finaliser leurs Plans de Travail Annuels dans des délais compatibles avec le calendrier de programmation et de budgétisation au niveau national ;
- (iv) Ils ont enfin invité les partenaires au développement à appuyer la mise en œuvre des plans d'actions biennaux 2015-2016 des CNC.



21. S'agissant du projet de budget biennal 2015-2016 de la COMIFAC,

- (i) Les Ministres ont déploré la situation très préoccupante et persistante des difficultés de fonctionnement de la COMIFAC du fait du non versement des contributions de la plupart des Etats membres qui accusent des montants importants d'arriérés ;
- (ii) Les Ministres ont approuvé le budget biennal 2015-2016 de la COMIFAC qui s'élève en recettes et dépenses à 1 348 613 946 FCFA pour le fonctionnement et à 1 685 000 000 FCFA pour la mise en œuvre du plan d'action biennal ;
- (iii) Ils ont invité tous les pays débiteurs à prendre les mesures nécessaires en vue d'apurer leurs arriérés en plus des paiements des montants des encours ;
- (iv) Les Ministres ont demandé au Président en Exercice de la COMIFAC d'entreprendre une tournée sous-régionale auprès des hautes autorités des Etats membres, pour les informer, en étant porteur d'un message du Chef de l'Etat, de la situation de financement de l'organisation en vue du recouvrement des arriérés de contributions ;
- (v) Ils ont par ailleurs invité le Président en exercice à faire respecter l'article 20, alinéa 4 du Traité qui dispose que: «Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation jusqu'à régularisation » ;
- (vi) Les Ministres ont félicité le Cameroun et la Guinée Equatoriale qui sont à jour dans le paiement de leurs contributions ;
- (vii) Ils ont ensuite exhorté les partenaires techniques et financiers de s'assurer avant tout appui que le pays bénéficiaire est en règle avec ses contributions à la COMIFAC ;
- (viii) Les Ministres ont enfin adopté la décision de la révision du taux des contributions annuelles à quarante-cinq millions (45 millions) de FCFA ; ceci à compter de l'année 2016 selon la recommandation de la session ministérielle de 2013.

22. Relativement au Manuel d'exécution de la COMIFAC,

- (i) Les Ministres ont pris acte du démarrage du processus d'élaboration du Manuel et demandé au Secrétariat Exécutif de finaliser ledit document dans les meilleurs délais.

23. S'agissant du Manuel de suivi-évaluation de la COMIFAC,

- (i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement de l'élaboration du Manuel et instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à finaliser ledit document dans les meilleurs délais.

24. Concernant le Règlement intérieur du Conseil des Ministres de la COMIFAC,

- (i) Les Ministres ont adopté après amendement le règlement intérieur du Conseil des Ministres ;
- (ii) Aussi, ont-ils décidé de la révision de certaines dispositions du règlement intérieur de la COMIFAC dans l'optique de les mettre en conformité avec celles du Traité instituant la COMIFAC ;

- (iii) Les Ministres ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif à prendre des mesures nécessaires pour la révision de ce règlement intérieur et de procéder à la relecture des autres textes de l'institution en vue de corriger les incohérences.

25. Relativement à la Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays d'Afrique Centrale,

- (i) Les Ministres ont adopté le document de stratégie sous-régionale ;
- (ii) Ils ont invité les Etats membres à prendre des mesures pour internaliser et mettre en œuvre les orientations de cette stratégie dans leurs dispositifs ;
- (iii) Les Ministres ont en outre instruit le Secrétariat Exécutif de suivre la mise en œuvre de cette stratégie ;
- (iv) Ils ont enfin invité les partenaires au développement à appuyer les pays membres de la COMIFAC dans le processus d'internalisation et de mise en œuvre de cette stratégie.

26. S'agissant du Guide pour la création des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale,

- (i) Les Ministres ont pris acte du guide pour la création des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale ;
- (ii) Ils ont invité les Etats membres à utiliser ce guide lors de la création des futures aires protégées transfrontalières ;
- (iii) Les Ministres ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'éditer ce guide et d'en assurer une large diffusion.

27. Concernant le Guide de planification pour l'aménagement intégré du paysage, le Guide de planification pour la gestion des zones d'extraction de ressources, le Guide de planification pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire et le Guide de planification pour la gestion des aires protégées,

- (i) Les Ministres ont pris acte des quatre Guides de planification de l'utilisation et de gestion des terres dans le bassin du Congo ;
- (ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif d'éditer les guides de planification susmentionnés et d'en assurer une large diffusion ;
- (iii) Les Ministres ont enfin invité les Etats membres à s'inspirer de ces guides dans l'élaboration et la planification de leurs stratégies nationales d'utilisation des terres dans les espaces.

28. Relativement au Rapport de l'étude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Plan de convergence,

- (i) Les Ministres ont pris acte du rapport de l'étude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- (ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif d'éditer ledit rapport et en assurer une large diffusion.

29. S'agissant du Rapport de l'analyse prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale horizon 2040,



MB

- (i) Les Ministres ont pris acte du rapport de l'analyse sur l'évolution des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale horizon 2040 ;
- (ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif d'éditer ledit rapport et d'en assurer une large diffusion ;
- (iii) Les Ministres ont enfin invité les pays membres à prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de cette analyse en vue d'anticiper sur les évolutions de leurs écosystèmes forestiers respectifs en concertation avec tous les secteurs de croissance économique (Mines, Agriculture, Infrastructures).

30. Concernant l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale,

- (i) Les Ministres ont été édifiés sur les actions entreprises par la Présidente en exercice sortante pour faire aboutir la recommandation du Conseil des Ministres d'effectuer une mission officielle auprès du Président de la République de Guinée Equatoriale pour sa réponse à abriter le Sommet. A cet effet, le Président de la République du Tchad a marqué son accord pour que cette mission officielle ait lieu en janvier 2015 ;
- (ii) Au regard des avancées enregistrées sur ce dossier, les Ministres ont donné mandat au Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad pour mener la mission officielle auprès du Président de la République de Guinée Equatoriale.

31. Relativement à la situation du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale,

- (i) Les Ministres ont été informés de la situation préoccupante du RAPAC. Ils ont à cet effet instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de clarifier en collaboration avec le Secrétariat Exécutif du RAPAC, le statut du Réseau afin que la nature juridique et les modalités d'adhésion des membres soient précisées ;
- (ii) Les Ministres ont par ailleurs invité les Etats membres à apurer les arriérés de contributions afin que les acquis du RAPAC soient préservés ;
- (iii) Les Ministres ont enfin demandé la convocation d'un Conseil d'Administration du RAPAC dans les meilleurs délais par le Président dudit Conseil afin de permettre de délibérer sur la situation préoccupante de ce Réseau.

32. S'agissant des questions diverses,

a) Sur le processus du Sommet des bassins forestiers d'Amazonie, d'Asie du Sud-Est et du Congo et de la signature de l'Accord de coopération entre les gouvernements des pays,

- (i) Les Ministres ont réitéré leurs félicitations au Congo pour avoir relancé le processus avec la facilitation de la FAO ;
- (ii) Ils ont pris acte des conclusions de l'évènement parallèle sur le projet d'accord de coopération organisé en marge de la cinquantième session du Conseil International des Bois Tropicaux à Yokohama au Japon ;
- (iii) Les Ministres ont encouragé le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo à mettre en œuvre les conclusions de l'évènement parallèle de Yokohama ;



- (iv) Ils ont enfin invité les Ministres en charge des Forêts et Environnement des pays d'Afrique Centrale à diligenter les amendements éventuels du Projet d'Accord de coopération dès réception officielle de ce document.

Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA);

- (i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement de l'organisation de la Conférence des Ministres de l'OCFSA ;
(ii) Ils ont réitéré les félicitations à la République du Cameroun pour les efforts consentis jusqu'à nos jours dans le processus de redynamisation de l'OCFSA ;
(iii) Les Ministres ont enfin invité les pays membres de l'OCFSA à payer leurs arriérés de contributions et les partenaires au développement à appuyer l'organisation de la Conférence des Ministres.

c) Relativement au dialogue Chine-COMIFAC sur les forêts,

- (i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement de ce dialogue et invité la Présidence en exercice à poursuivre ledit dialogue en vue de l'établissement d'un mémorandum d'entente entre la COMIFAC et la Chine.

33. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Burundi, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Bujumbura, le 16 janvier 2015

Pour le Conseil des Ministres



Le Président en exercice